



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE EAU ET RISQUES
UNITÉ PROTECTION DE LA RESSOURCE
ET DES MILIEUX AQUATIQUES

**Arrêté préfectoral portant modification de la composition
de la Commission Locale de l'Eau
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe Amont**

**LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- PM* VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 et suivants et R.212-26 et suivants ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 26 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ROBIN en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;
- VU l'arrêté du 20 novembre 2009 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie 2010-2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral portant délégation de signature ;
- VU l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2010 définissant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Scarpe Amont et confiant le suivi de la procédure au Préfet du Pas-de-Calais ;
- VU l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2011 modifié fixant la structure de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Scarpe Amont ;
- VU l'arrêté préfectoral du 18 mars 2013 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2011 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2012 modifié fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Scarpe Amont ;
- VU l'arrêté préfectoral du 03 juin 2013 modifiant l'arrêté du 27 juillet 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2011 portant schéma départemental de coopération intercommunale du Pas-de-Calais ;
- VU l'arrêté préfectoral du 20 mars 2012 portant schéma départemental de coopération intercommunale du Nord ;
- VU la fusion des communautés de communes de Osartis et Marquion ;

VU les délibérations des structures désignant leur représentant ;

CONSIDERANT que à la suite réforme des collectivités et aux élections municipales il est nécessaire de mettre à jour la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe Amont ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,

- ARRETE -

Article 1^{er} :

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Scarpe Amont est arrêtée dans sa composition annexée au présent arrêté.

Article 2 :

Le mandat des membres désignés suite aux élections municipales de mars 2014 et à la mise en œuvre des arrêtés portant schéma départemental de coopération intercommunale, court jusqu'au 27 juillet 2018, terme du mandat de la commission nommée par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2012.

Les représentants cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Article 3 :

L'arrêté préfectoral du 5 juillet 2011 modifié fixant la structure de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Scarpe Amont est abrogé.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs des Préfectures du Pas-de-Calais et du Nord, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures du Pas-de-Calais et du Nord et mis en ligne sur le site internet : www.gesteau.eaufrance.fr.

Fait à Arras, le 13 OCT, 2014
LE PREFET,


Denis ROBIN

Annexe : Composition de la CLE du SAGE Scarpe Amont

La composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Scarpe Amont, en vigueur, est reprise en intégralité ci-dessous, avec les modifications apparaissant en italique.

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais
Mme Jacqueline MACQUET
Conseil Général du Pas-de-Calais
Mme Françoise ROSSIGNOL
Conseil Général du Nord
M. Charles BEAUCHAMP
<i>Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais</i>
<i>M. Alain Philippe, Maire de GOUVES</i>
<i>M. Daniel DAMART, Maire de MAROEUIL</i>
<i>M. Frédéric LETURQUE, Maire d'ARRAS</i>
<i>M. Thierry SPAS, Conseiller Municipal d'ARRAS</i>
<i>M. Jean-Pierre DELCOUR, Maire d'ACQ</i>
<i>M. Bernard LIBESSART, Maire de MONTENESCOURT</i>
<i>M. Michel PETIT, Maire de BERLES AU BOIS</i>
<i>M. Arnold NORMAND, Maire de ROEUX</i>
<i>M. Pierre GEORGET, Maire de VITRY EN ARTOIS</i>
<i>M. Michel SEROUX, Maire de HAUTE AVESNES</i>
<i>Membres nommés par l'Association des Maires du Nord</i>
<i>M. Martial VANDEWOESTYNE, Maire de LAMBRES-LEZ-DOUAI</i>
<i>M. Claude HEGO, Maire de CUINCY</i>
Communauté de Communes de l'Atrébatie
M. Alain BAILLEUL
Communauté de Communes La Porte des Vallées
M. Michel SEROUX
M. Donat TABARY
Communauté Urbaine d'Arras
<i>M. Philippe RAPENEAU</i>
<i>M. Jacques PATRIS</i>
Communauté de Communes Osartis-Marquion
<i>M. André LACROIX, Conseiller Communautaire de la commune de FRENES LES MONTAUBAN</i>
NOREADE
M. Paul RAOULT
Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe
M. Michel ACCART
Institution interdépartementale Nord-Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée
M. Martial STIENNE

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Chambre d'Agriculture de Région du Nord-Pas-de-Calais
M. Hubert BRISSET
Chambre de Commerce et d'Industrie d'Arras
M. Nicolas FIEVET
Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Pas-de-Calais
M. Christophe de GUILLEBON de RESNES
Fédération Départementale des Associations Agrées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais
M. Daniel VANTOUROUX
Association Nord-Nature Arras
M. Georges SENECAUT
Association MNLE Sensée-Scarpe / Artois/Douaisis
M. Gustave HERBO
Association Campagnes Vivantes à Saint Laurent Blangy
M. Philippe DECARSIN
UFC-Que choisir de l'Artois
M. Gérard BARBIER
VEOLIA
M. Laurent KOSMALSKI
Association Sports et Loisirs de Saint Laurent Blangy
M. Thierry BEUGNET
Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais
M. Pierre HOUBRON

Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'État :

Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant
Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas de Calais, Délégué de Bassin Artois-Picardie, ou son représentant
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ou son représentant
Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Directeur Régional des Voies Navigables de France du Nord-Pas-de-Calais, en tant que gestionnaire de la voie d'eau, ou son représentant